

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est destiné à fixer divers points pour le bon fonctionnement du club. Que chaque archer valide lorsqu'il entre sur le terrain d'entraînement comme de compétition et dès lors de son inscription à la section OFP tir à l'arc.

- Le Président représente l'autorité au sein du club en toutes circonstances et notamment lors des entraînements et des compétitions. En son absence, il délègue cette fonction à l'entraîneur ou à un membre du bureau.
- En début de saison et après la troisième séance de tir, les archers ont l'obligation de s'inscrire pour obtenir la licence. Il est impératif de fournir : • un certificat médical récent de non contre-indication de la pratique du tir à l'arc. • la fiche d'inscription remplie et l'acceptation du dit règlement intérieur.
- Il est mis à la disposition des nouveaux adhérents un système de prêt d'arc droitier ou gaucher, arc classique pour lesquels il est demandé une caution de 150€. La caution n'est pas encaissée. Elle est restituée lorsque le matériel emprunté est rendu en fin de saison. L'archer qui dispose de ce matériel est tenu de le maintenir en état de bon fonctionnement. Toute détérioration du matériel reste au frais de l'archer.

La pratique du tir à l'arc

Les membres sont tenus de respecter les règles de base de sécurité communiquées par l'entraîneur et les dirigeants :

- Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, ailleurs que sur le pas de tir et en direction de la cible et avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée.
- Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée.
- Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée hors de portée devant le pas de tir.
- Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de tir et la cible.
- Se tenir toujours à distance suffisante d'un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun.
- S'assurer que personne ne se trouve immédiatement derrière (en particulier pour les jeunes, faire respecter une distance de sécurité) lors du retrait des flèches de la cible, il est impératif d'extraire les flèches en se positionnant sur le côté des flèches.
- Ne pas courir dans la salle ou sur le terrain pendant les séances d'entraînement.



- Ne jamais courir avec des flèches en main et même dans le carquois.
- Recommandations vestimentaires : Il est souhaitable pour le confort de chacun de porter un vêtement de sport pendant l'activité ainsi que des chaussures appropriées. Privilégier les vêtements près du corps et protégeant intégralement le buste. •

Bien et bonne séance

- Le bon déroulement des séances de tir nécessite la participation spontanée de chacun pour la mise en place et le rangement du matériel et le nettoyage de la salle après chaque séance d'entraînement.
- Durant la séance de tir, un responsable sur le pas de tir donne l'ordre de récupération des flèches après s'être assuré qu'il est possible de le faire en toute sécurité.
- Ponctualité lors des séances collectives d'entraînement
- Respect des autres ainsi que de leur concentration par un silence relatif
- Il est demandé aux parents des jeunes archers de bien vouloir respecter les horaires des séances aussi bien pour déposer l'enfant que pour venir le chercher, ceci afin de ne pas perturber les séances d'entraînement. Les parents sont informés que le club ne peut être tenu responsable de la surveillance des mineurs en dehors des horaires des séances d'entraînement auxquelles ils participent.
- Les entraînements sont dédiés à l'apprentissage et au perfectionnement du tir. Si la participation aux compétitions n'est pas obligatoire, le temps d'entraînement n'est pas une récréation et les jeunes doivent se conformer aux consignes du cadre assurant l'entraînement.
- Si impossibilité de venir à l'entraînement, avertir l'un des membres du bureau 48 heures à l'avance.

En vous inscrivant à notre section, vous acceptez de ce fait, la totalité du règlement intérieur ci-dessus.

Flèchement vôtre 😊